

L'APPROCHE

ACTUALITÉ

3

L'AQTC s'expose
à Laval

REFLEXION

4

Les coopératives
de services

PARTENAIRE EN ACTION

5

L'hébergement en
France : l'ARTA

ENTRETIEN AVEC...

12

Christophe
Bénéficiaire de l'ARTA



Des services
à domicile
sur mesure

DOSSIER PAGES 6-9

« LA VIE CHANGE VITE. LA VIE CHANGE DANS L'INSTANT. ON S'APPRÊTE À DINER ET LA VIE TELLE QU'ON LA CONNAÎT S'ARRÊTE. »

L'année de la pensée magique, Joan Didion

Je suis certaine que pour vous, tout comme pour moi, ces paroles ont une signification particulière. Car dans nos vies il y a un AVANT et un APRÈS.

À mesure que le temps a passé depuis cet instant qui a tout changé, un portrait s'est fixé, une nouvelle personne, un peu, moyennement ou beaucoup, différente de l'ancienne est apparue.

Pour moi, après toutes ces années passées à la survie, à la réadaptation, à l'adaptation à une nouvelle vie, à l'acceptation (plus ou moins c'est selon) est venu le temps de penser à ... la suite. Ma fille n'a certes plus les mêmes aspirations qu'avant, elle aspire cependant, depuis le début, à retrouver une certaine autonomie et à avoir son propre appartement. Non pas parce que nous ses parents la torturons mais bien comme un souhait normal pour tout jeune adulte, traumatisé ou non.

Il est devenu vite évident pour moi que le genre de services dont aurait besoin Élianne pour vivre seule dans son propre appartement n'existe pas vraiment. D'une façon ou d'une autre, chacun et chacune se retrouve isolé avec ses problèmes.

Nous savons tous, proches de TCC, à quel point chacun et chacune a des séquelles différentes et donc, des besoins différents, ce qui complique de beaucoup la dispensation de services. Certains ont besoin d'hébergement lourd, d'autres auraient besoin tout simplement d'un logement supervisé regroupant plusieurs personnes, d'autres peuvent vivre seuls mais ont besoin de certains services.

Je me suis dit que de fonder une coopérative de services (j'avais lu quelque chose à ce propos sur une coop fondée par des parents de jeunes déficients intellectuels) pourrait répondre à certains besoins, que ce soit éventuellement de l'hébergement mais aussi des services comme de la psycho-éducation, de l'accompagnement, du gardiennage, du ménage, etc... Je n'ai pas poussé plus loin ma réflexion, n'ayant pas beaucoup de temps à consacrer à ce sujet, étant moi-même occupée à organiser l'installation prochaine d'Élianne dans son propre appartement, mais je crois fortement à l'importance d'un réseau.

Il semble que cette idée que j'ai exprimée auprès de Pierre Mitchell et de Manon Beaudoin n'est pas tombée dans l'oreille de sourds et qu'elle a fait son chemin.

Je suis donc fier de me joindre à l'équipe pour vous inciter à lire cette édition du journal L'APPROCHE qui abordera la question des services sur mesure ayant pour but le maintien à domicile et à la vie sociale de nombreuses personnes ayant subi un TCC.

Bonne lecture !

L'APPROCHE

AQTC: 911 rue Jean-Talon est, bureau 106, MONTRÉAL (QC), tél: 514-274-7447, www.aqtc.ca
Responsable de la rédaction: Pascal Brodeur (514-274-7447 poste 233) - Responsable de la publication: Mathieu Denécheau (514-274-7447 poste 235) -
Secrétaire de rédaction: Dominique Saint-Charles - Responsable de la mise en page: Mathieu Denécheau.
En plus de nos nombreux rédacteurs, ont contribué à cette publication: Marie-Léda Fleury (AQTC), Pierre Mitchell (AQTC).



Jocelyne Parent

Mère de Élianne, ayant subi un traumatisme crânien à l'âge de 18 ans

SEMAINE QUÉBÉCOISE DU TRAUMATISME CRANIOCÉRÉBRAL

Du 19 au 25 octobre avait lieu la semaine québécoise du traumatisme crânien où l'AQTC a réalisé quelques activités de sensibilisation. Tout d'abord, l'expo photos « Le traumatisme crânien : l'invisibilité racontée » a été en évidence toute la semaine dans le hall d'entrée de l'Institut de Réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal (IRGLM). De plus, quelques membres de l'AQTC ont distribué gratuitement au Loblaws Angus tout près de 200 sacs réutilisables aux couleurs de la semaine tcc, et ainsi sensibilisé la clientèle au traumatisme craniocérébral.

Merci à l'IRGLM et au Loblaws Angus pour leur accueil!

UNE SOIRÉE UNIQUEMENT POUR VOUS!

Veuillez prendre note, chers proches, que votre prochain souper aura lieu à l'AQTC Montréal le mercredi 3 décembre 2014 à 18h30.

Le Chef Thiru sera de retour avec nous pour la deuxième fois! Lors du souper de l'été à Laval, tous ont été enchantés par la qualité et l'originalité des mets qui leur ont été servis! La fraîcheur, le goût, l'abondance et le raffinement étaient au rendez-vous!

Nous vous attendons en grand nombre, car ces soupers sont toujours une occasion privilégiée d'échanger dans une ambiance conviviale et décontractée et de vous sentir, même implicitement, soutenus et compris par d'autres personnes ayant dû emprunter des chemins similaires... Vos trois dévouées serveuses se feront un plaisir de vous accueillir!

Confirmez votre présence auprès de Dominique Saint-Charles au poste 221 avant le 26 novembre 2014.



DE LA CRÉATIVITÉ PLEIN LA TÊTE : L'AQTC S'EXPOSE

Rendre l'invisibilité visible à travers l'art, c'est ce que vous feront découvrir les personnes ayant subi un traumatisme crânien à travers leurs oeuvres présentées au sein d'un 4 à 7 artistique qui se déroulera le jeudi 20 novembre 2014 à l'AQTC Laval (220 avenue du parc, Laval-des-Rapides.) Métro de la Concorde

Merci de confirmer votre présence avant le 13 novembre 2014 auprès de Dominique Saint-Charles (514-274-7447 poste 221).

PRIX DU BENEVOLAT

Colangelo
Ducharme

Pour une troisième année, l'AQTC récidive avec les prix hommage Colangelo-Ducharme, remis à deux membres de l'Association qui s'impliquent bénévolement, au sein même de l'AQTC ou au sein de la communauté.

Les proches de personnes traumatisées crâniennes peuvent suggérer une candidature. Vous êtes des témoins importants des efforts que peuvent demander un tel engagement pour une personne tcc et de l'importance de cet engagement, autant pour la personne elle-même que pour l'organisme où elle fait son bénévolat.

Pour informations, consultez le site internet www.aqtc.ca dans l'onglet bénévolat ou contactez Geneviève Bibeau au (514) 274-7447 #225, genevieve.bibeau@aqtc.ca

DE FIL EN AIGUILLE

Par Pierre Mitchell, directeur de l'AQTC

RAPTCCQ: LE JOUR OÙ MA VIE A PRIS UN TOURNANT IRRÉVERSIBLE

À l'occasion de la Semaine québécoise du traumatisme craniocérébral, le Regroupement des Associations de Personnes Traumatisées Craniocérébrales du Québec vous propose de découvrir une série de capsules vidéo intitulées «Le jour où ma vie a pris un TOURNANT IRRÉVERSIBLE!» et réalisées par François Lévesque, talentueux proche d'une personne tcc. Consultez le raptccq.com

CDC DE LAVAL : «225 MINUTES POUR 225 MILLIONS».

L'AQTC est membre de différents regroupements qui visent à défendre les droits des personnes ayant subi un traumatisme crânien; l'un de ces organismes est la Corporation de développement communautaire de Laval (CDC).

La CDC, qui regroupe des organismes communautaires autonomes oeuvrant auprès de tout près de 130 000 citoyens et citoyennes de Laval, a deux principaux mandats :

- Assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire lavallois au développement socio-économique de son milieu
- «Agir» un rôle d'interlocuteur privilégié vis à vis des structures étatiques régionales en santé et services sociaux, notamment en ce qui a trait à la reconnaissance et au financement des groupes communautaires autonomes.

Pour bien se faire entendre et défendre les droits des associations qu'elle représente, elle organise plusieurs événements d'impacts (manifestation, forum social, vidéo, campagne provinciale, lettre au gouvernement, etc.).

Une manifestation est organisée le 17 novembre prochain : «225 minutes pour 225 millions». Cette action permettra de dénoncer le sous-financement des groupes communautaires ainsi que les mesures d'austérité touchant les groupes comme la population générale. Elle invite les organismes communautaires à fermer leurs portes de 13h00 à 16h45 le 17 novembre 2014.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : cdclaval.qc.ca

L'ARTA : UNE ASSOCIATION INSPIRANTE PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES

L'Association pour la Réinsertion des Traumatisés crâniens Atlantique (ARTA) est une association à but non-lucratif, fondée en 1990. Elle a pour mission d'accompagner toute personne en situation de handicap, notamment consécutive à une lésion cérébrale pour les aider à construire une nouvelle trajectoire de vie. Les conséquences d'une lésion cérébrale viennent perturber la vie familiale, la vie sociale et la vie professionnelle. Elles obligent à définir un nouveau parcours, sur des bases nouvelles, avec des moyens différents.

Depuis plus de 20 ans, l'ARTA agit pour l'insertion sociale et participe aux transformations de la société. ARTA se veut clairement engagée au service des personnes en situation de handicap.

Son organisation en est la traduction :
On distingue 2 pôles :

- La prise en charge globale de personnes en capacité de conserver un lien avec le travail (Etablissement et Service d'Aide par le Travail, Unité d'Évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et/ou professionnelle, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, Service de LOGement ACcompagné et Groupe d'Entraide Mutuelle)

- La prise en charge globale de la grande dépendance (Maison d'Accueil Spécialisé et Foyer d'Accueil Médicalisé)

Les priorités de l'ARTA :

- Accueillir et permettre aux personnes de retrouver confiance en elles;
- Aider à trouver une place, maintenir ou restaurer les liens sociaux;
- Guider pour définir un nouveau projet de vie adapté aux possibilités et souhaits;
- Proposer du travail, des apprentissages et un développement des habiletés sociales;
- Accompagner les personnes dans leur évolution, leur orientation et leur réinsertion.

L'ARTA bénéficie des soutiens financiers de l'État (Agence Régionale de Santé) et du Conseil Général de Loire-Atlantique. Avec 100 salariés, elle assure annuellement l'accueil social et professionnel de près de 250 personnes en situation de handicap principalement suite à une lésion cérébrale.

Il y aura bientôt 3 ans, l'AQTC s'est dotée d'une planification stratégique. Parmi les objectifs fixés, l'un d'entre eux préoccupait plusieurs membres du Conseil d'Administration, soit la problématique présente et future de l'hébergement des personnes ayant subi un tcc.

Entre temps, Madame Jocelyne Parent, membre famille de l'AQTC, aborde Manon Beaudoin, présidente de l'AQTC, afin de lui parler d'un projet de coopérative de services à domicile qui permettrait à des personnes traumatisées craniocérébrales de demeurer chez elles. Le sujet fut amené au Conseil d'Administration et un comité ad hoc fut formé pour réfléchir sur l'hébergement des personnes ayant subi un tcc.

De plus, depuis quelques années, l'AQTC accueille certaines organisations françaises qui sont intéressées par nos méthodes de travail et aiment échanger avec nous sur leur réalité en ce qui concerne l'intégration sociale des personnes traumatisées craniocérébrales. En 2014, nous avons été invités à aller présenter en France, dans un colloque, le mode de fonctionnement de notre Association. Il leur apparaît important de comprendre de quelle façon nous intégrons les personnes ayant subi un tcc dans nos orientations et décisions. Nous en avons profité pour aller rendre

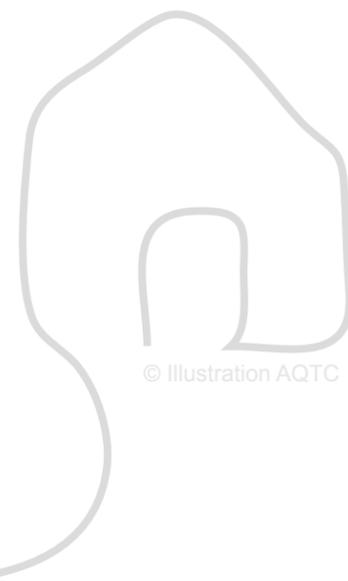
visite à une organisation qui s'appelle l'ARTA, avec qui vous pourrez faire connaissance au sein de cette édition de l'APPROCHE.

Il se trouve que cette organisation administre plusieurs projets de réinsertion sociale, mais aussi quelques modèles d'hébergement. Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et de Logement Accompagné (LOGAC) ont particulièrement attiré notre attention. Au sein de ces services, une équipe dévouée travaille à maintenir chez elles les personnes ayant subi un tcc qui ne pourraient vivre seules sans le support de l'équipe. Nous ne parlons pas ici simplement de maintien à domicile où l'on ne traite que l'alimentation, les soins d'hygiène et la santé. Nous parlons en plus de tout ce qui touche à la vie sociale d'une personne, c'est-à-dire son hébergement au sens large, ses loisirs et autres occupations, ses finances, ses relations interpersonnelles, ses contacts avec la communauté, etc.

Ces services ressemblent grandement à l'idée de la mise en place d'une coopérative de services à domicile suggérée par Madame Parent. C'est pourquoi l'AQTC a décidé de s'impliquer dans la recherche de

moyens pour la création de ce type de services qui permettrait aux familles de passer le flambeau à une équipe de professionnels. Cette équipe prendrait la relève afin de s'assurer que les personnes traumatisées craniocérébrales ayant besoin d'un support moral et social pour demeurer à domicile, ne se retrouvent pas dans le vide ou dans l'obligation de déménager lorsque la famille ne peut plus s'impliquer.

Pour l'instant nous sommes à la phase de réflexion, mais nous avons bien l'intention de passer à l'action dans les prochains mois afin de documenter les mécanismes nécessaires pour mettre en place un tel service qui maintiendrait chez elles le plus longtemps possible les personnes ayant subi un tcc.



© Illustration AQTC



LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE (SAVS) ET DE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ (LOGAC)

Par Nadège Blanchard, Cyrille Pastre et Delphine Pinsard de l'ARTA, que l'AQTC remercie grandement pour cette contribution.

Les services de Logement Accompagné (LOGAC) et d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) favorisent la participation sociale du bénéficiaire, la restauration ou le maintien de son autonomie de vie quotidienne. Ils permettent à la personne accueillie de maintenir, restaurer et développer son autonomie de vie sociale et professionnelle par un accompagnement adapté.

La gestion des actes de la vie quotidienne, l'accès aux soins, l'accès à la citoyenneté, la gestion budgétaire et administrative, l'organisation et l'entretien du cadre de vie, les relations sociales, affectives et professionnelles, la gestion du temps libre et la participation à des activités extérieures demeurent des fondamentaux de vie et de l'autonomie.

Cet accompagnement peut concerner :

- l'organisation du cadre de vie et l'entretien du logement
- les déplacements (comment se repérer, utiliser les transports en commun,...)
- les démarches administratives
- la protection et la sécurité
- la santé et l'hygiène de vie
- la gestion du budget
- le temps libre
- le soutien à la parentalité
- la mise en place de bonnes conditions de vie
- l'apport d'un soutien moral et psychologique

Les services évaluent, accompagnent et soutiennent les bénéficiaires en fonction de leurs besoins et capacités en s'appuyant sur l'ensemble des services offerts par la collectivité.

L'équipe éducative du service de Logement Accompagné et du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale établit avec la personne une relation de confiance et d'échange. Elle conseille et stimule la personne dans la réalisation des projets de la vie quotidienne.

LE PUBLIC ACCUEILLI

L'ensemble des deux services accueille 50 personnes qui ont été victimes de lésions cérébrales acquises, accidentelles, traumatiques (traumatisés crâniens) ou encore d'origine médicales (cérébro-lésés). Il s'agit d'un handicap acquis brutalement au cours d'un parcours de vie normale. Les séquelles associées entraînent une situation de handicap complexe, qui nécessite un accompagnement personnalisé. Avant de bénéficier d'un accompagnement du service LOGAC ou du SAVS, la plupart des personnes vivait au domicile familial ou possédait un logement privé.

L'avancée en âge des personnes accueillies nécessite, pour certains, un suivi plus important en matière de soins. Nous pouvons constater une baisse des capacités motrices, un suivi médical aléatoire, une coordination de soin inexistante. A ce jour, les services ne peuvent gérer ces besoins croissants. L'ARTA réfléchit à la mise en place d'un SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico Social pour Adultes Handicapés) dont la mission principale est d'assurer un suivi médical ou paramédical à domicile.

L'ADMISSION

L'admission au service doit correspondre à une adéquation entre les besoins de la personne et l'accompagnement dispensé par le service.

LOGAC :

Pour bénéficier d'un accompagnement, le candidat est âgé de plus de 20 ans, est en situation de handicap consécutive à une lésion cérébrale. Il a une orientation ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) ou Entreprise Adaptée en cours de validité prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

SAVS :

Pour bénéficier d'un accompagnement, le candidat est âgé de plus de 20 ans, est en situation de handicap consécutive à une lésion cérébrale. Il a une orientation SAVS en cours de validité prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Pour les deux services :

Un entretien préalable à l'entrée est proposé au candidat dans l'objectif de lui présenter le service et les prestations qu'il délivre. Le candidat doit être en capacité de définir ses besoins en terme d'accompagnement dans sa vie sociale et personnelle et accepter une action éducative dans ces domaines.

Un dossier administratif doit être constitué par le candidat. Si tous les critères sont réunis le dossier est présenté en commission d'admission qui validera ou non une entrée. La décision de la Commission d'admission est notifiée par écrit au candidat.

Le candidat peut se faire accompagner par toute personne de son choix, mais la présence de l'accompagnant à l'entretien est soumise à l'accord du chef de service (sauf s'il s'agit du représentant légal).

Le Chef de service remet systématiquement à toutes les personnes reçues :

- une plaquette de l'association
- un livret d'accueil du service
- un exemplaire du règlement de fonctionnement

Dès que l'entrée est possible un contact téléphonique est établi entre la coordinatrice des projets personnalisés et le candidat pour convenir d'une date d'arrivée. La personne est invitée à se munir de la liste des pièces administratives nécessaires (fiche d'état civil, notification d'orientation de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), photographie, justification de domicile, le cas échéant jugement du juge des

tutelles). Lors de l'accueil physique, réalisé par la coordinatrice des projets personnalisés, une présentation des prestations du service et des professionnels intervenant au domicile est alors effectuée.

Une lecture approfondie du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, de la charte des droits et libertés, et du contrat d'accompagnement est aussi faite sur ce temps d'accueil.



Une grille d'auto-évaluation des besoins est transmise au bénéficiaire pour qu'il évalue ses propres difficultés dans son quotidien. Si le bénéficiaire rencontre des difficultés de compréhension, la coordinatrice des projets personnalisés l'aide à prendre connaissance des droits et devoirs qu'implique la signature du contrat.

Sur l'ensemble des services, il n'y a pas vraiment de liste d'attente. Les candidats rentrent en fonction des places disponibles. Chaque année les sorties des services permettent d'absorber la liste d'attente sans délai important.

LA CONTRACTUALISATION

Dans le mois suivant l'admission au service, l'usager (ou son représentant légal en cas de mesure de tutelle) signe obligatoirement un contrat d'accompagnement qui précise les objectifs et les conditions de l'accompagnement. Ce contrat est prolongé par tacite reconduction tous les ans.

Le service du logement accompagné est composé de 4 travailleurs sociaux :

- 2 aides médico-psychologiques (elles accompagnent la personne dans les actes de la vie quotidienne : se repérer pour aller faire ses courses, faire une liste de courses pour ne pas trop acheter, rappeler les règles d'hygiène à respecter pour rester en bonne santé...)
- 1 monitrice-éducatrice
- 1 conseillère en économie sociale et familiale à temps partiel

Le service d'accompagnement à la vie sociale est pour sa part composé de 2 travailleurs sociaux :

- 1 aide médico-psychologique à temps partiel
- 1 monitrice-éducatrice

Le suivi par les services en terme de durée n'a pas de limite en soi, mais par principe l'objectif est d'amener la personne vers une plus grande autonomie et à s'organiser avec les réseaux de proximité existants. La durée moyenne d'accompagnement à l'ARTA est de 5 ans.

LA PARTICIPATION DES BÉNÉFICIAIRES

Les services favorisent la participation du bénéficiaire en lui proposant d'accéder à différentes instances, groupe de travail...

Le Conseil à la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil à la Vie Sociale mis en place par service est une instance où siègent les représentants des bénéficiaires Il se réunit 3 fois par an sur convocation de son président, élu parmi les usagers. À l'occasion de ces assemblées, le bénéficiaire est représenté pour discuter de diverses questions concernant le service.

- L'organisation intérieure
- L'ensemble des projets des travaux d'équipement
- Les projets de développement
- Les activités

Peut être candidat pour représenter les bénéficiaires, toute personne accompagnée par l'établissement. Le mandat des élus a une durée de trois ans. Les noms et coordonnées des

membres du CVS sont affichés au service.

Les bénéficiaires peuvent rencontrer leurs représentants au Conseil de la Vie Sociale sur leur lieu de travail afin de faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de service. Ils peuvent être également consultés par leurs représentants.

Autres membres du CVS :

- Un représentant des familles
- Un représentant du personnel
- Un représentant de l'organisme gestionnaire
- Un représentant de la Direction

Groupe de travail

Les bénéficiaires peuvent être sollicités pour participer à des groupes de travail notamment dans l'amélioration des outils d'accueil, dans la réalisation d'enquêtes de satisfaction ou encore dans l'élaboration du programme d'activités de loisirs trimestriels. Ils participent à l'évaluation continue de la qualité notamment via leur représentant au CVS.

Enquête de satisfaction

Des enquêtes de satisfaction sont proposées périodiquement à l'ensemble des bénéficiaires.

Les services réalisent :

- Une enquête annuelle pour relever la satisfaction globale des bénéficiaires vis-à-vis des prestations;
- Des enquêtes régulières sur les activités de loisirs ou séjours proposés par les services;
- Des enquêtes à la suite d'ateliers collectifs.

Les résultats sont présentés lors des Conseils à la Vie Sociale et peuvent être aussi présentés lors des Assemblées Générales de l'association.

LE FINANCEMENT

Le fonctionnement des services est financé par le Conseil Général (le département de Loire Atlantique). Il est versé sous forme de dotation globale annuelle.



© Photo ARTA

L'AQTC, TOUJOURS CONCERNÉE !

Par Marie-Léda Fleury,
Coordonnatrice clinique et responsable du soutien aux proches

En guise de conclusion du dossier central, nous tenons à mentionner que l'AQTC trouve fort intéressante cette idée d'une coopérative de services à domicile sur mesure pour les personnes ayant subi un TCC et aimerait, tel que mentionné par Pierre Mitchell dans son article, investiguer les besoins plus précis de ses membres en matière d'hébergement, ce qui serait le point de départ du développement d'un tel service. L'ARTA est fort inspirante en cette matière et notre collaboration avec cette association est appelée à grandir... Merci aussi à Mme Parent d'avoir semé cette idée dans notre esprit ; vos idées, chers proches, sont d'ailleurs toujours les bienvenues !

Dans une perspective plus large, nous vous présentons, au sein de la page suivante, divers types d'hébergement possibles actuellement pour les personnes ayant subi un TCC, selon les besoins et le contexte. Il est dommage qu'il y ait parfois de longues listes d'attente. La ressource qui serait la plus appropriée pour une personne n'est malheureusement pas toujours disponible ; l'AQTC se sent concernée par cette problématique et souhaite que l'hébergement adapté à chacun se développe de plus en plus. En investiguant les besoins de ses membres, l'AQTC se dotera de données importantes pour faire de la représentation auprès des instances concernées...

Jocelyne Parent nous dit aussi la chose suivante, à la fois si simple et si vraie :

« Avant d'écrire mon éditorial ce matin, je lisais Deux veuves pour un testament de Donna Leon. Le personnage principal est le commissaire Guido Brunetti. Je suis tombée sur le passage suivant où le narrateur parle de Brunetti et de ses deux adolescents : « Simplement, cela lui gonflait le cœur, de les avoir ici tous les deux, de les voir, de les entendre, sachant qu'ils étaient en sécurité, au chaud, bien nourris ».

N'est-ce pas ce que nous souhaitons tous et toutes pour nos enfants ? »

MILIEUX DE VIE POTENTIELS POUR LES PERSONNES AYANT SUBI UN TRAUMATISME CRANIOCÉRÉBRAL

MILIEU DE VIE NATUREL

- Seul dans une maison ou un appartement sans aide
- Seul dans une maison ou un appartement avec l'aide du CLSC (CSSS) et/ou l'aide de proche(s)
- Avec un ou des proches, qui assument une aide humaine quotidienne, dans une maison ou un appartement

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE (CHSLD)

Il existe trois types de CHSLD au Québec soit public, privé conventionné et privé. Les CHSLD privés (non conventionnés) sont gérés totalement par un propriétaire indépendant tandis que l'État intervient dans la gestion des CHSLD publics et privés conventionnés.

RÉSIDENCE PRIVÉE

La personne vit dans une résidence administrée par le privé où une place est louée ou achetée pour la personne tcc, par exemple dans une résidence pour personnes âgées. Parfois ces résidences sont une option intéressante compte tenu des services offerts sur place.

RESSOURCE DE TYPE FAMILIAL OU FAMILLE D'ACCUEIL

(LISTE D'ATTENTE)

Peuvent être reconnues à titre de résidence d'accueil, une ou deux personnes qui accueillent chez elles au maximum neuf adultes ou personnes âgées qui leur sont confiés par un établissement public, afin de

répondre à leurs besoins et leur offrir des conditions de vie se rapprochant le plus possible de celles d'un milieu naturel. La ressource de type familial offre hébergement et services dans le cadre du milieu familial d'accueil déjà organisé et structuré, et ce selon les capacités de ce milieu.

RESSOURCE INTERMÉDIAIRE

(LISTE D'ATTENTE):

Est une ressource intermédiaire, toute ressource rattachée à un établissement public qui, afin de maintenir ou d'intégrer à la communauté un usager inscrit à ses services, lui procure, par l'entremise de cette ressource, un milieu de vie adapté à ses besoins et lui dispense des services de soutien ou d'assistance requis par sa condition.

- Appartement supervisé
- Foyer de groupe (Ex.: La Maison Martin Matte de Laval, divisée en deux milieux de vie, dont l'une portion est considérée typiquement ressource intermédiaire)
- Maison de chambre
- Maison d'accueil /ETC.

Pour de plus amples informations sur les familles d'accueil et les ressources intermédiaires :

<http://www.agencesante09.gouv.qc.ca/Document.aspx?id=837&lang=FR>



NOS SERVICES

DOSSIERS
CSST ET SAAQ
ACCEPTÉS

Programme de retour à l'emploi

Physiothérapie

- Douleurs et blessures musculo-squelettiques
- Physiothérapie sportive
- Évaluation de course à pied
- Rééducation périnéale
- Rééducation vestibulaire
- Lymphoedème

Ergothérapie

- Blessure musculo-squelettiques
- Évaluation et développement des capacités fonctionnelles
- Évaluation de conduite automobile
- Santé mentale (approche cognitivo-comportementale)

Kinésiologie

- Programme d'entraînement personnalisé

Psychologie

Massothérapie

Ostéopathie

Acupuncture

Montréal

- 514.890.1010 - 1379, av. Mont-Royal Est
- 514.890.1010 - 1688, av. Mont-Royal Est
- 514.788.9505 - 1750, rue Sauriol Est
- 514.383.8389 - 2171, rue Fleury Est
- 514.787.1866 - 245E, boul. St-Jean

Laval

- 450.969.3334 - 3, boul. Samson

Blainville

- 450.433.2635 - 519, Curé-Labelle
- 450.508.6184 - 1107, boul. Curé-Labelle

Terrebonne

- 450.964.5222 - 1417, boul. Grande-Allée
- 450.477.9931 - 2485, boul. des Entreprises

Longueuil

- 450.332.1175 - 2884, chemin Chambly

PhysioExtra
QUAND LA SANTÉ VA

Visitez nous au www.physioextra.ca

« le logement est l'assise principale d'un individu et de son intégration dans la communauté »

CAHIERS DU LAREPPS | No 03-081 Jean Proulx
Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales



SEPT QUESTIONS

À Christophe et son père

Christophe a subi un traumatisme crânien et habite en France dans un Logement Accompagné

Quels étaient les besoins d'accompagnement lors de l'entrée dans le service ?

Mon fils avait besoin d'un accompagnement dans son logement afin d'y vivre seul. Depuis son accident, il a des tremblements, des pertes d'équilibre, des troubles de la mémoire. Il a besoin qu'une personne vienne à son domicile au moins deux fois par semaine. En cas d'absence à son travail, l'équipe se déplace à son domicile pour s'assurer qu'il aille bien.

Christophe : Je souhaitais avoir un logement individuel proche de mon lieu de travail, car j'étais en logement collectif qui n'accueillait presque pas de personnes handicapées et qui était loin de mon lieu d'emploi.

En tant que parent ou bénéficiaire, qu'est-ce que le service vous apporte ?

Le service nous apporte beaucoup, on est plus tranquille moralement. Cela nous rassure que des professionnels s'occupent de notre fils en cas de problème.

Christophe : L'accompagnement me permet d'avoir plus confiance en moi et de me sentir vivant.

Avec le recul, pensez-vous que le service a répondu aux besoins ?

Bien sûr, puisque son état est stationnaire. Cela fait 14 ans qu'il a eu son accident. Compte tenu de son handicap, le service répond tout à fait aux besoins de Christophe.

Christophe : L'équipe a essayé d'accomplir le maximum de mes objectifs, même si j'ai parfois du mal à les respecter...

Avez-vous observé des évolutions depuis votre entrée dans le service ?

D'après les médecins chaque personne traumatisée crânienne a ses particularités et chaque accompagnement est différent. Après l'accident, ce n'est plus la même personne. Il y a des périodes où c'est plus difficile pour lui, lorsqu'il se rend compte que son état est stationnaire et qu'il est difficile pour lui de progresser dans sa vie quotidienne.

Christophe : J'ai plus confiance en moi pour exprimer mes opinions, même si ce n'est pas toujours apprécié (collègues, famille et encadrants)...

Selon vous, qu'est-ce que le service apporte concrètement au quotidien ?

Notre fils a parfois des baisses de moral et des moments de laisser aller, il est alors difficile pour lui d'aller travailler. L'équipe est là pour le remotiver. L'accompagnement par le service lui permet d'être indépendant de sa famille. Les médecins ont conseillé à notre fils de travailler afin de ne pas se couper de la société. Les professionnels lui ont aussi conseillé de faire appel à une aide ménagère.

Christophe : Le service me stimule pour aller travailler et pour faire des activités extérieures (activités culturelles, voyages...). L'équipe veille à mon bien-être, à ma tenue vestimentaire et à la prise de mon traitement médicamenteux. Une fois par semaine, je reçois aussi une aide ménagère. Le service m'a aidé à prendre conscience que j'avais besoin d'autrui.

Compte tenu de l'éloignement géographique qui vous sépare, êtes-vous plus rassuré depuis votre entrée dans le service ?

Bien sûr, pour nous son accompagnement est essentiel. L'éloignement géographique qui nous sépare (car il n'existe pas de lieux de travail qui accueillent des personnes cérébraux-lésées près de chez nous) ne nous permet pas d'intervenir en cas d'urgence. Il est déjà arrivé qu'il tombe à son domicile, l'équipe est alors intervenue et a prévenu les médecins.

Christophe : Tout à fait, et je me sens enfin à ma place dans la société.

Sentez-vous l'équipe d'encadrement suffisamment à votre écoute et à votre disposition en cas de besoin ?

Oui, nous nous sentons écoutés. Les professionnels qui l'accompagnent connaissent bien le traumatisme crânien.

Christophe : Oui, l'équipe vient régulièrement m'écouter et me stimuler au travail et à domicile.

«

Le service nous apporte beaucoup, on est plus tranquille moralement. Cela nous rassure que des professionnels s'occupent de notre fils en cas de problème.

»